



Pour vous aider à trier,
un mémotri électrostatique
est offert.

infos

Budget et tarification

Printemps 2012

SICTOM de Coulonges Champdeniers

20, rue de l'Épargne
79160 Coulonges-sur-l'Autize
Tél. 05 49 06 81 45
Fax 05 49 06 81 47
sictom.coul.champ@wanadoo.fr

Directeur de publication :

Denis ONILLON

Comité de rédaction :

Maryline RENAUD
Daniel MASSIAS
Joël MORIN
Céline VERNON

Conception :

SICTOM

Chaque année, les élus du SICTOM fixent le montant de la redevance. Malgré une gestion rigoureuse et une maîtrise des dépenses, celle-ci progresse sous l'influence d'éléments extérieurs que je vous propose de découvrir dans ce nouveau bulletin d'information consacré au budget.

Décerné par l'éco-organisme « éco-emballages » et l'agence régionale de l'environnement, j'ai le plaisir de vous informer que le SICTOM vient d'obtenir pour la deuxième fois le label Qualitri. Ce label souligne l'engagement du syndicat pour la sécurité des agents, la maîtrise des coûts et le respect de l'environnement. Cette distinction n'aurait pas été obtenue sans votre contribution. Il vous appartient de poursuivre ces bonnes performances qui permettront de contenir au maximum les coûts du service et donc le montant de la redevance. C'est pourquoi je vous remercie de continuer le tri des déchets, de composter et d'agir de façon citoyenne, vos efforts ne sont pas vains.

Denis ONILLON
Président du SICTOM

TAXE OU REDEVANCE, Le saviez-vous ?

Il existe deux modes de financement du service public d'ordures ménagères :

- **La Taxe** d'Enlèvement des Ordures Ménagères est calculée par les services fiscaux avec un pourcentage de la valeur locative des locaux. Le propriétaire reçoit la facture, il peut la présenter à son locataire.

- **La Redevance** d'Enlèvement des Ordures Ménagères, calculée en fonction du service rendu pour l'enlèvement des ordures ménagères. Le redevable est l'utilisateur du service. La redevance est décidée par les établissements publics (communautés de communes, communes ou syndicats) qui détiennent la compétence.

Le Sictom Coulonges-Champdeniers a fait le choix de la **redevance**, plus difficile à appliquer car elle exige un suivi précis de la population du territoire. En revanche, c'est une facturation plus équitable.

En effet, la redevance permet de fixer un tarif en prenant en compte le nombre de personnes par foyer.

Le montant de la redevance est arrêté par délibération du Comité Syndical et fait l'objet d'une facturation annuelle. Le Sictom a choisi de limiter à 4 personnes par foyer le calcul de son tarif : ainsi, une famille de 5 personnes voit le montant de sa redevance calculée pour 4 personnes.

Budget 2011

Le budget de fonctionnement du SICTOM est de 1 086 000 €

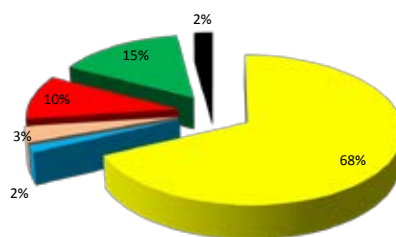
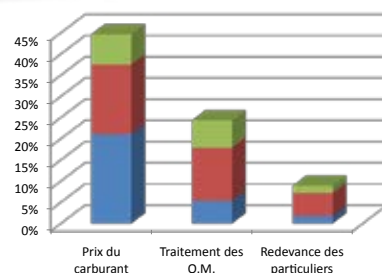
Le SICTOM tente de maîtriser les coûts mais la part des charges fixes, non imputables au Syndicat, progressent :

- Augmentation de la TVA de 5.5 à 7%.
- Augmentation du carburant : 21 811, 09 € de plus par rapport à 2010. Avec 74 000 litres de carburant, c'est un poste important de dépenses pour le SICTOM même si la réorganisation des tournées a permis de réduire de 8000 le nombre de kilomètres par an.
- Augmentation du coût du traitement des ordures ménagères et des taxes à l'enfouissement : le prix d'une tonne d'ordures ménagères traitée à l'usine de tri mécano biologique de Champdeniers est passé de 99.15 à 105.51 € en 2012.

Pour information, le territoire produit 3600 tonnes d'ordures ménagères par an.

Pourcentage d'augmentation par an

■ en 2012
■ en 2011
■ en 2010

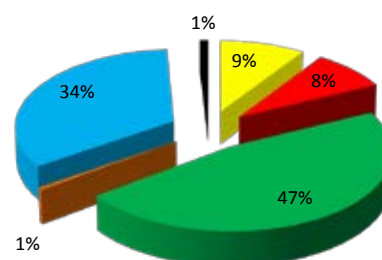


Recettes 2011

■ Redevances des ménages
■ Redevances maison de retraite
■ Redevances et dépôts des entreprises
■ Vente de matériaux
■ Subventions emballage
■ Autres produits

Dépenses 2011

■ Carburants
■ Charges de personnel
■ Impôts, taxes...
■ Autres achats et services extérieurs
■ Traitement des déchets
■ Intérêt des emprunts



TARIFS 2012

Malgré ces augmentations, la redevance du SICTOM de Coulonges-Champdeniers n'augmentera en 2012 que d' 1.69 %.

- 60,00 € par personne dans la limite de 4 par habitation,
- 120,00 € pour les résidences secondaires
- 60,00 € pour les gîtes ruraux
- 60,00 € pour les chambres d'hôtes
- 49,00 € par résidant de foyer logement et maison de retraite

Les étudiants présentant un justificatif de leur redevance ou taxe d'ordures ménagères de leur ville universitaire sont exonérés.

- 55,00 € pour les entreprises artisanales, commerciales, professions libérales, etc.

Le montant de la redevance sera calculé au prorata du volume relevé et dans tous les cas un minimum d'une redevance.

Pour les entreprises :

Tarif appliqué à partir d'1/2m³ déposé.
Apport limité par semaine à :
15m³ pour les déchets verts
5 m³ pour le tout venant

Gravats : interdiction

Pour les particuliers :

Tarif appliqué à partir de 5m³ déposés par semaine

TARIFS DES DÉCHETTERIES:

- Tout-Venant : 23,00 € le m³
- Déchets inertes (Gravats) : 3,10 € le m³
- Déchets verts : 6,60 € le m³
- Déchets recyclables : gratuit

► **NOUVEAU** : à partir du 1^{er} juin 2012, il est possible de déposer les huiles de friture et anciennes radiographies.

Des coûts maîtrisés

Pour maintenir les coûts malgré les augmentations inéluctables, plusieurs éléments doivent être réunis :

UNE GESTION RIGoureuse

Les élus et employés du SICTOM sont fortement engagés dans ce processus. Les décisions sont prises en fonction des intérêts des usagers. Le but étant de fournir le meilleur service possible à un prix concurrentiel.

DES PROJETS INNOVANTS

Optimisation du service

- Ramassage latéral des ordures ménagères
- Réorganisation des tournées
- Réaménagement du temps de travail en 2/8.

Mise en place du co-compostage des déchets verts à la ferme :

Ce projet a permis d'économiser environ 20000 € en 2011.

Les déchets verts, broyés et mélangés à du fumier chez des agriculteurs, produisent du compost et valorisent les déchets en amendement.

Construction de l'atelier-garage

L'atelier permet l'entretien et la réparation en interne des véhicules : efficacité et coût maîtrisé.



LA PARTICIPATION ACTIVE ET CITOYENNE DES USAGERS

Le tri sélectif :

Les déchets recyclables collectés dans les points d'apport volontaire sont vendus à des entreprises. L'eco-organisme éco-emballages soutient le SICTOM financièrement en fonction des tonnages de recyclables vendus. La collecte et le traitement des recyclables coûtent donc beaucoup moins cher que celle des ordures ménagères. Trier est un geste citoyen qui limite l'augmentation des tarifs. Grâce aux efforts de la population, 1 279 tonnes en 2011 ont été triées. Si le tri sélectif n'existait pas, la redevance augmenterait de 18 euros.

Les dépôts sauvages sur la voie publique :

Les dépôts sauvages, notamment près des points d'apport volontaire, sont récurrents. La vue de ces déchets est inacceptable et le temps passé par les agents communaux pour nettoyer, est une charge de plus payée par vos impôts.

La prévention des déchets :

Le déchet le moins cher et le plus écologique est celui qui n'est pas produit, toutes les initiatives sont donc à encourager (utilisation du lavable, moins de suremballages...) comme le compostage individuel : de nombreuses personnes valorisent leurs déchets en amendement ce qui permet de réduire les tonnages d'ordures ménagères. Une étude récente sur le territoire montre que 129 foyers transforment près de 31 tonnes de déchets ménagers et déchets verts par an.

⚠ De nombreuses communes ont pris un arrêté verbalisant les personnes déposant des ordures près des points d'apport volontaire.



Un atelier-garage pour répondre aux enjeux futurs



Chiffres clés :

Coût total : 964 310 € (terrain, travaux, étude et remboursement d'emprunt...)

Subventions : 150 000 € (État) et 15 000 € (Région)

Vente d'énergie (panneaux photovoltaïques) : 23 556 € par an pendant 20 ans.

Coût final après déduction des aides et vente d'énergie : 665 423 €.

Coût final par an (20 ans) : 33271 € soit 2,22 euros par an et par habitant.

Depuis quelques mois, l'atelier-garage est en fonctionnement.

Cet outil répond à plusieurs exigences :

- Amélioration des conditions de travail des employés. (avec mise à disposition obligatoire de sanitaires, douches, vestiaires)
- Sécurisation du matériel et des véhicules.
 - Rapidité et efficacité pour des réparations en interne.

Le SICTOM a souhaité prendre en compte le côté Développement Durable, c'est pourquoi ont été mis en place :

- Un bardage en bois naturel sur une partie du bâtiment.
- Une cuve enterrée de 15 m³ pour la réception des eaux de pluie pour laver les camions.
- Une couverture en panneaux photovoltaïques d'environ 500 m².

L'atelier

Surface : 357 m²

La surface au sol et la hauteur du bâtiment sont nécessaires pour pouvoir déplier totalement la pince et le bras motorisé des véhicules.

Une fosse facilite le contrôle des véhicules et les interventions.



La zone de stockage

Surface couverte : 81 m²

Surface non couverte : 111 m²

Rangement et stockage du matériel, conteneurs, composteurs...



Le stationnement garage

Surface : 214 m²
stationnement des véhicules de service.



Les locaux des locaux

Coin cuisine, vestiaires, douches, sanitaires, bureau.

